

Bern, 19 mars 1990

Referenz: t.311 Madagascar 47 - BJJ/DF

ANTRAG Nr. 83/90

(bis Fr. 999'999.--)

- für technische Zusammenarbeit
- für finanzielle Zusammenarbeit
- (nur für Finanzhilfe multilateral)

1. An: Direktor DEH

BAWI

2. Land/Region/Kontinent: MADAGASCAR

3. Bezeichnung der Aktion und der Phase: Projet de soutien à la foresterie paysanne d'Andramasina-Orimpaka

4a. Kurzname der Aktion:

PSFP ANDRAMASINA

4b. Kurzname der Phase:

PHASE TRANSITOIRE (1990 - 1993)

| | | | | | | | |
|----------------------|-----|----|----|-----|--|--|-----|
| an | MTA | WR | DF | BJJ | | | a/a |
| Datum | 4.4 | | | | | | |
| Viss | H: | R | JF | BJJ | | | BJJ |
| EOA - 4. April 1990 | | | | | | | |
| t. 311 Madagascar 47 | | | | | | | |

5. DEH gegenüber verantwortliche Institution mit Adresse (bei eigener Aktion der DEH offen lassen):

6. Beantragter Kredit

Fr. 150'000.-

Sektionschef(s):

Wiederkehr
Th. Wiederkehr

Abteilungschef (s) :

H. Ph. Cart
H.-Ph. Cart

ENTSCHEID (*)

Kopie ging an:
Andrianarivo
Dau-es-Salaam

Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH):

Bern, 23.3.90

Bundesamt für Aussenwirtschaft (BAWI):
(für Finanzhilfe multilateral)

Bern,

H. Ph. Cart

(*) Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977:

Kredite der Technischen Zusammenarbeit
bis Fr. 999'999.--, Unterschrift DEH

Kredite der Finanziellen Zusammenarbeit
- bilateral, bis Fr. 999'999.--
Unterschrift DEH
- multilateral, bis Fr. 999'999.--
Unterschriften DEH, BAWI

Bitte offen lassen:

Krediteröffnung Ländercode / Haupt- & Sachgruppe / Aktionscredit Nr. / Phase

□ □ □

□ □

□ □ □

□



MADAGASCAR : Projet de soutien à la foresterie paysanne
d'Andramasina

Proposition de crédit No 83/90

Phase 1990 - 1993
SFr. 150'000.--

1. Résumé

Le Projet de soutien à la foresterie paysanne (PSFP) d'Andramasina est issu du Projet d'appui au reboisement villageois (PARV) d'Atsimondrano. Il a débuté par une phase préparatoire (de novembre 1987 jusqu'en mars 1988), puis s'est concrétisé par une première phase opérationnelle de 2 ans (1988 - 1990).

L'exécution de ce projet est confié à l'ONG malgache ORIMPAKA qui se veut spécialisée dans la foresterie paysanne et communautaire.

2. Une expérience originale

Bien que largement basée sur les premières expériences et la stratégie développée par le PARV d'Atsimondrano, le PSFP d'Andramasina est une expérience avant tout malgache. L'opération a été menée dès le début uniquement par des cadres malgaches avec un appui extérieur minimum.

Même si elle retrouve les problèmes auxquels est confronté le PARV d'Atsimondrano, (tenure des terres, risque de dépendance par rapport au projet, etc) l'opération d'Andramasina a su au cours de sa première phase, développer une approche originale et bien s'intégrer dans les structures locales aussi bien sur le plan politique qu'administratif. Elle a su également développer une étroite collaboration avec les responsables sur place de la Direction des Eaux et Forêts, condition nécessaire pour une future intégration des activités de foresterie villageoise.

Actuellement l'opération touche une dizaine de villages.

3. Justification

Le PSFP d'Andramasina et Orimpaka ont préparé tous les éléments pour l'élaboration du Plan directeur pour la prochaine phase 1990 - 1993. Ce Plan prévoit entre autres la mise en place d'un processus d'auto-évaluation à partir de fin 1990 et l'identification d'une nouvelle opération de reboisement dans la région des bassins-versants d'Antananarivo à partir de 1992.

Afin d'avoir tous les éléments d'appréciation concernant les axes de collaboration entre les actions d'Andramasina et du futur projet d'Atsimondrano, nous présentons une proposition de crédit simplifiée pour une première période de six mois de la phase 1990-1993. Le budget provisoire nécessaire est évalué à Fr. 150'000.--.

4. Crédit complémentaire

Une demande de crédit complémentaire comportant une proposition de crédit détaillée couvrant la totalité de la phase sera établie en été 1990.

5. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Fr. 150'000.--

pour la phase 1990-1993 du Projet de soutien à la foresterie paysanne d'Andramasina. Ce montant sera complété par un crédit complémentaire.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 2.1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987. Les dépenses y relatives seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.
